

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2024 - 48

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	12
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	12		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Muriel MORAND, Gaspard CHATELLARD.

EXCUSES : Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET, Madame Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Jean-Pierre SOCQUET a été élu secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à supprimer un emploi à temps complet d'adjoint administratif 1^{ère} classe de la catégorie C, puis à créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur, de la catégorie B, faisant suite à une promotion interne au sein de la Collectivité.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

1°) **ADOPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire ;

2°) **MODIFIÉ** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attaché territorial	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Territorial	1 1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1

1) Filière technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Technicien territorial	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique Adjoint technique à mi-temps	1 1 1

2°) **PRECISE** que les crédits sont inscrits sur le budget de l'année en cours ;

3°) **CHARGE** son Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 9 octobre 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Stéphane ALLARD.



Jean-Pierre SOCQUET.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 10 OCT. 2024

Publié électroniquement le 10 OCT. 2024